

longtemps avant les membres de l'opposition. Un tel état de choses est simplement intolérable. L'honorable ministre se vante d'avoir été maintenu au pouvoir. Cela fera peut-être la matière d'un débat à une période plus avancée de la session. Il ne serait peut-être pas dans l'ordre de toucher aujourd'hui aux diverses causes qui ont contribué au succès de l'honorable ministre et de ses amis ; mais le public pourra voir, par les influences que l'on a fait agir dans la province de la Nouvelle-Ecosse et que nous dévoilerons avant la fin de la session, si la franche opinion de ce pays a été loyalement exprimée, ou si leur maintien au pouvoir n'a pas été assuré par des moyens que tous les électeurs honnêtes de ce pays devraient condamner.

M. TUPPER : L'honorable député d'Halifax parle de membres de la droite qui ont la mémoire courte. Je crains que le souvenir de mon honorable ami ne soit légèrement confus, eu égard, sans doute, à l'excitation à laquelle il semble être en proie par suite des pétitions qu'il a dit avoir été produites dans quelques-uns des comtés de la Nouvelle-Ecosse, notamment dans le comté d'Halifax. Je puis lui faire observer de même qu'à la Chambre, que cette prétendue intervention des trois ministres dans les intérêts provinciaux de la Nouvelle-Ecosse et du gouvernement de cette province a eu lieu, chose étrange, longtemps après la prétendue victoire de la sécession, en juin dernier. Mon honorable ami aurait dû se rappeler ce fait, parce qu'avant leur visite dans cette province —

M. JONES : Est ce que l'honorable ministre des finances et l'honorable ministre de la justice n'ont pas parlé à Halifax avant les élections locales ?

M. TUPPER : Mon honorable ami ne pourra pas se tirer d'affaire de cette manière. Je parle de l'allusion qu'il a faite à la visite des trois ministres qu'il a nommés, le ministre de la marine (M. Foster), le ministre de l'intérieur (M. White, et l'ex-ministre des finances (l'honorable M. A. W. McLellan), et je n'ai pas de doute que l'honorable député ne se rappelle parfaitement leur visite et ses résultats. Avant leur visite, la ville d'Halifax avait, par une forte majorité, donné sa confiance à l'honorable député (M. Jones) et au parti avec lequel il est identifié ; tandis qu'après leur visite, la ville d'Halifax a repudié l'honorable député et montré par ses votes, qu'après réflexion, elle croyait les opinions des trois ministres saines, et celles de l'honorable député et de ses amis mauvaises et indignes de confiance. L'honorable député a dit que le gouvernement local était inoffensif dans toutes les élections fédérales, et que ces dernières pourraient être conduites loyalement sous la direction des fonctionnaires obéissant à ses ordres.

Je puis citer comme preuve du contraire des faits qui viennent d'être révévés dans la Chambre locale. La récente victoire du gouvernement fédéral dans la province de la Nouvelle-Ecosse a tellement agri les amis de l'honorable député de Halifax dans la Chambre locale que, non contents d'avoir supprimé les droits politiques d'un grand nombre d'employés du pouvoir fédéral, ils ont déposé un bill—qui a passé par presque toutes les phases importantes de la procédure—pour empêcher les fonctionnaires d'exercer leurs droits de citoyens dans les affaires municipales. Voilà un exemple de l'amitié et de l'impartialité du gouvernement local de la Nouvelle-Ecosse, et cela nous donne une idée de la manière dont il serait disposé à appliquer la loi dans les élections fédérales.

Il y a plus que cela, quelque temps avant les élections locales de la Nouvelle-Ecosse, au mois de juin dernier, les hommes à vues larges dont l'honorable député est l'allié ont enlevé aux juges le pouvoir de régler les nominations de shérifs, et ils se sont donné ce pouvoir. Ils ont nommé leurs partisans les plus fanatiques, et à l'heure qu'il est, leurs amis dans certaines parties de la province se disputent au sujet de la distribution de ce patronage. L'honorable préopinant n'a pas traité cette question avec impartialité dans ses

remarques au sujet de l'administration de la loi électorale dans la province de la Nouvelle-Ecosse, et je crois que les électeurs de cette partie du pays seront surpris d'entendre dire qu'il n'y avait aucune nécessité pour cette Chambre de se protéger contre toute intervention indue de l'administration locale de la Nouvelle-Ecosse dans les élections des membres de la Chambre des Communes du Canada.

M. CASEY : L'honorable premier ministre a eu l'amabilité de nous dire que mon honorable ami de Bothwell (M. Mills) est de mauvaise humeur, et que nous sommes tous de mauvaise humeur à cause de l'attitude de l'opinion publique à l'égard du parti auquel nous appartenons. L'honorable premier ministre a ajouté qu'il s'explique bien le mécontentement de gens qui ont été si bien battus. Cependant, si le ton du discours de l'honorable député de Bothwell et celui de la réponse du chef du gouvernement devaient servir de base à notre jugement, nous arriverions forcément à la conclusion que celui qui se sentait dans la minorité, c'était bien le chef de la majorité, tant son discours l'emportait en aigreur sur l'autre.

L'honorable premier ministre s'est répandu en attaques immodérées contre les employés du gouvernement local ; il a dit qu'ils étaient tous hostiles au gouvernement fédéral, et que conséquemment on ne pouvait leur confier la conduite des élections fédérales. Mais comment cherche-t-il à corriger cet esprit de parti des fonctionnaires provinciaux ? Choisit-il des hommes fonctionnaires impartiaux ? Pas du tout. Il demande qu'on choisisse spécialement des gens de qui il attend ces actes de partialité.

Il n'a pas osé envoyer ses candidats devant le pays sans avoir nommé des réviseurs et des officiers-rapporteurs qu'on savait disposés à favoriser le gouvernement. Et sur quoi a-t-il appuyé sa manière de raisonner ? Sur une assertion très hardie ; c'est du reste l'habitude de l'honorable ministre de faire des assertions hardies. Il affirme que des menaces distinctes ont été faites aux shérifs et aux régistres pour les empêcher d'agir impartialement comme officiers-rapporteurs. Voilà une assertion d'une grande portée ; mais je défie l'honorable ministre de citer un seul cas, dans Ontario, à tout événement, où l'on ait proféré des menaces ouvertes ou cachées contre un réviseur, pour l'induire à agir avec partialité comme officier-rapporteur. Il y a des années que l'honorable premier ministre se livre à toutes sortes d'assertions sans donner de preuve ou sans rétracter des affirmations qui paraissent tout à fait gratuites. Il prétend qu'il est faux que nous n'ayons eu aucune plainte à exprimer contre les officiers-rapporteurs à l'époque où les régistres et les shérifs seulement présidaient les élections. Je ne dis pas que nous n'ayons aucune plainte à formuler alors, mais je ne me rappelle pas qu'un seul shérif ou régistreur ait favorisé le gouvernement local au détriment du pouvoir fédéral. Le premier ministre nous aurait cité un cas particulier à lui, s'il nous avait fait connaître le nom d'un shérif ou d'un régistreur qui aurait agi avec partialité sous l'ancienne loi, contre le gouvernement d'Ottawa et en faveur du parti opposé, dans Ontario spécialement ; mais M. l'Orateur, le chef du gouvernement est resté dans le vague de ses assertions générales, il a prétendu connaître les motifs de tous les shérifs, les régistres, les ministres et les employés provinciaux, et il a terminé son discours en faisant des remarques d'une simplicité enfantine sur ce dont nous nous plaignons aujourd'hui.

Il a dit qu'il ne voit pas quelle différence cela fait de gazetter une élection tôt ou tard, attendu qu'il y a toujours trente jours pour la contester. Naturellement, on pourrait pardonner une telle réflexion à un jeune membre de cette Chambre comme l'honorable ministre, mais il doit être évident pour le grand nombre de ceux qui siègent derrière lui et qui ont beaucoup plus d'expérience que lui, que plus le délai entre l'élection et sa publication dans la *Gazette Officielle* est considérable, plus les adversaires du député ont